



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## FNDVA

Question écrite n° 9966

### Texte de la question

M. Jean-Paul Fuchs attire l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la dotation du Fonds national pour le développement de la vie associative (FNDVA) pour 1994. Le Fonds sera en effet doté de 26 millions de francs alors que pour 1993 les besoins réels à partir des dossiers acceptés se sont élevés à 47 millions de francs. Aussi, il lui demande si un effort supplémentaire ne pourrait pas être envisagé, sachant que 130 000 élus bénévoles sont concernés par les actions de formation du FNDVA.

### Texte de la réponse

Le Fonds national pour le développement de la vie associative est alimenté par un prélèvement sur les sommes engagées au pari mutuel. Il n'a pas paru opportun de modifier, pour 1994, le taux en vigueur. En effet, s'il est vrai que les demandes adressées par les associations excèdent sensiblement les disponibilités, comme c'est d'ailleurs le cas pour tous les dispositifs comparables, aucune étude ne permet d'évaluer de façon incontestable les besoins réels en matière de formation des bénévoles associatifs. Au-delà de la mesure nouvelle de 1 MF qui a été adoptée, ce sont l'amélioration de l'analyse des besoins et celle de l'instruction des dossiers qui conforteront le fonds comme facteur de développement des associations.

### Données clés

**Auteur :** [M. Fuchs Jean-Paul](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9966

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 105

**Réponse publiée le :** 28 février 1994, page 1039